

LIEUX FICTIFS

Friche de la Belle de Mai
13331 MARSEILLE CEDEX 3

***RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES COMPTES ANNUELS
Exercice clos au 31/12/2011***

*Annie MARTINEZ - Commissaire aux Comptes
2, rue Odette Jasse
La Cité de la Cosmétique
13015 MARSEILLE
Tél. 04.91.03.42.42*

MF

AM

BB

LIEUX FICTIFS

Friche de la Belle de Mai

13331 MARSEILLE CEDEX 3

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

Exercice clos au 31/12/2011

Mesdames, Messieurs les membres de l'association,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par l'Assemblée Générale, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31/12/2011 sur :

- le contrôle des comptes annuels de votre Association, tels qu'ils sont joints au présent rapport,
- la justification de nos appréciations,
- les vérifications et informations spécifiques prévues par la loi.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Trésorier. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

I. - Opinion sur les comptes annuels

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à vérifier, par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes annuels. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de votre Association à la fin de cet exercice.

OF

AB

M

II. – Justification des appréciations

En application des dispositions de l'article L.823-9 du Code de Commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les éléments suivants :

- Votre association dans le cadre de ses activités produit des films. La méthode retenue pour évaluer le coût de production des œuvres en cours stockés ou celles immobilisées est décrite en page 3 de l'annexe de vos comptes annuels.
- Les films produits sont ensuite amortis selon une méthode décrite en page 4 de l'annexe ces comptes annuels.

Nous avons procédé à l'appréciation des méthodes retenues et avons vérifié la bonne application de ces méthodes

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes annuels, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

III. - Vérifications et informations spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas obtenu avant l'émission de notre rapport le rapport de gestion définitif afin d'apprécier la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans ce rapport par le Trésorier et dans les documents adressés aux membres sur la situation financière et les comptes annuels.

Fait à MARSEILLE
Le 16 Juillet 2012

Annie MARTINEZ
Commissaire aux Comptes

Le Président
Renaud FORTINI

Le Secrétaire
Audi VÉRIAN

La TRÉSOSRIERE
DANIELE BORG.

AM ^{DB}

BILAN ACTIF

ACTIF		Exercice N 31/12/2011 12			Exercice N-1 31/12/2010 12	Ecart N / N-1	
		Brut	Amortissements et Provisions	Net	Net	Euros	%
ACTIF IMMOBILISE	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES						
	Frais d'établissement						
	Frais de recherche et de développement						
	Concessions, Brevets et droits similaires	262 585	261 710	875	5 389	4 515	83.77
	Fonds commercial (1)						
	Autres immobilisations incorporelles	73 578	4 040	69 538	45 637	23 900	52.37
	Avances et acomptes						
	IMMOBILISATIONS CORPORELLES						
	Terrains						
	Constructions						
	Installations techniques Matériel et outillage	69 054	61 062	7 992	18 307	10 315	56.34
	Autres immobilisations corporelles	36 044	22 892	13 152	6 944	6 208	89.40
	Immobilisations en cours						
	Avances et acomptes						
	IMMOBILISATIONS FINANCIERES (2)						
	Participations mises en équivalence						
	Autres participations						
Créances rattachées à des participations							
Autres titres immobilisés	10 015		10 015	10 015			
Prêts							
Autres immobilisations financières							
	TOTAL I	451 276	349 704	101 572	86 293	15 279	17.71
	Comptes de liaison TOTAL II						
ACTIF CIRCULANT	STOCKS ET EN COURS						
	Matières premières, approvisionnements						
	En-cours de production de biens	19 814		19 814		19 814	
	En-cours de production de services						
	Produits intermédiaires et finis						
	Marchandises						
	Avances et acomptes versés sur commandes						
	CREANCES (3)						
	Créances usagers et comptes rattachés	170 004		170 004	194 540	24 536	12.61
	Autres créances	9 955		9 955	40 172	30 218	75.22
Valeurs mobilières de placement							
Instruments de trésorerie							
Disponibilités	147 511		147 511	34 646	112 865	325.77	
Charges constatées d'avance (3)	1 740		1 740	1 072	668	62.35	
	TOTAL III	349 024		349 024	270 430	78 593	29.06
Comptes de Régularisation	Charges à répartir sur plusieurs exercices (IV)						
	Primes de remboursement des obligations (V) Ecart de conversion actif (VI)						
	TOTAL GENERAL (I+II+III+IV+V+VI)	800 300	349 704	450 595	356 724	93 872	26.31

(1) Dont droit au bail
(2) Dont à moins d'un an
(3) Dont à plus d'un an

FF

BB

AA

BILAN PASSIF

PASSIF		Exercice N		Exercice N-1		Ecart N / N-1	
		31/12/2011	12	31/12/2010	12	Euros	%
FONDS ASSOCIATIFS	Fonds propres						
	Fonds associatifs sans droit de reprise						
	Ecart de réévaluation						
	Réserves :						
	Réserves statutaires ou contractuelles						
	Réserves réglementées						
	Autres réserves						
	Report à nouveau	136 169		136 558		389	0.28
	RESULTAT DE L'EXERCICE (Excédents ou Défisits)	1 154		389		765	196.63
	Autres fonds associatifs						
	Fonds associatifs avec droit de reprise :						
	Apports						
	Legs et donations						
	Résultats sous contrôle de tiers financeurs						
Ecart de réévaluation							
Subventions d'investissement sur biens non renouvelables	17 587		26 375		8 788	33.32	
Provisions réglementées							
Droit des propriétaires							
	TOTAL I	152 602		162 544		9 942	6.12
	TOTAL II						
Comptes de liaison							
PROVISIONS ET FONDS DÉDIÉS	Provisions pour risques						
	Provisions pour charges						
	Fonds dédiés sur subventions de fonctionnement						
	Fonds dédiés sur autres ressources						
	TOTAL III						
DETTES (1)	Emprunts obligataires						
	Emprunts et dettes auprès d'établissements de crédit (2)						
	Emprunts et dettes financières divers						
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours						
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	4 280		9 376		5 096	54.35
	Dettes fiscales et sociales	66 540		51 229		15 311	29.89
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	2 500		2 500			
	Autres dettes	5 968		10 559		4 591	43.48
	Instruments de trésorerie						
	Produits constatés d'avance	218 705		120 515		98 190	81.48
	TOTAL IV	297 994		194 179		103 814	53.46
Comptes de Régularisation	Ecart de conversion passif (V)						
	TOTAL GENERAL (I+II+III+IV+V)	450 595		356 724		93 872	26.31

(1) Dont à plus d'un an

Dont à moins d'un an

(2) Dont concours bancaires courants et soldes créditeurs de banques

79 288

73 664

CABINET A2B

MF

BB AM

COMPTE DE RESULTAT

	Exercice N	Exercice N-1	Ecart N / N-1	
	31/12/2011	31/12/2010	Euros	%
PRODUITS D'EXPLOITATION (1)				
Ventes de marchandises				
Production vendue de Biens et Services	36 013	66 717	30 703	46.02
CHIFFRE D'AFFAIRES NET	36 013	66 717	30 703	46.02
Production stockée	19 814	11 749	31 563	268.64
Production immobilisée	22 650	49 567	26 916	54.30
Subventions d'exploitation	328 269	484 620	156 351	32.26
Reprises sur amortissements et provisions, transferts de charges	18 465	5 693	12 772	224.36
Collectes				
Cotisations				
Autres produits	4 399	9 454	5 055	53.47
TOTAL I	429 610	604 301	174 691	28.91
CHARGES D'EXPLOITATION (2)				
Achats de marchandises				
Variation de stock (marchandises)				
Achats de matières premières et autres approvisionnements				
Variation de stock (matières premières et autres approvisionnements)				
Autres achats et charges externes	73 718	84 606	10 888	12.87
Impôts, taxes et versements assimilés	10 953	12 703	1 749	13.77
Salaires et traitements	210 254	225 115	14 861	6.60
Charges sociales	95 781	99 952	4 170	4.17
Dotations aux amortissements et aux provisions				
Sur immobilisations : dotations aux amortissements	34 232	159 873	125 641	78.59
Sur immobilisations : dotations aux provisions		50 927	50 927	100.00
Sur actif circulant : dotations aux provisions				
Pour risques et charges : dotations aux provisions				
Subventions accordées par l'association				
Autres charges (2)	9 368	10 180	812	7.98
TOTAL II	434 307	643 356	209 049	32.49
1 - RESULTAT D'EXPLOITATION (I-II)	4 697	39 055	34 358	87.97
QUOTES-PARTS DE RESULTATS SUR OPERATIONS FAITES EN COMMUN				
Bénéfice attribué ou perte transférée (III)				
Perte supportée ou bénéfice transféré (IV)				

(1) Dont produits afférents à des exercices antérieurs

(2) Dont charges afférentes à des exercices antérieurs

COMPTE DE RESULTAT

	Exercice N		Exercice N-1		Ecart N / N-1	
	31/12/2011	12	31/12/2010	12	Euros	%
PRODUITS FINANCIERS						
Produits financiers de participations		453		279	174	62.42
Produits des autres valeurs mobilières et créances d'actif immobilier						
Autres intérêts et produits assimilés						
Reprises sur provisions et transferts de charges						
Différences positives de change						
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement						
TOTAL V		453		279	174	62.42
CHARGES FINANCIERES						
Dotations aux amortissements et aux provisions						
Intérêts et charges assimilées						
Différences négatives de change						
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement						
TOTAL VI						
2. RESULTAT FINANCIER (V-VI)		453		279	174	62.42
3. RESULTAT COURANT AVANT IMPOTS (I-II+III-IV+V-VI)		4 243		38 776	34 533	89.06
PRODUITS EXCEPTIONNELS						
Produits exceptionnels sur opérations de gestion		2 022			2 022	
Produits exceptionnels sur opérations en capital		8 788		41 639	32 851	78.89
Reprises sur provisions et transferts de charges						
TOTAL VII		10 810		41 639	30 828	74.04
CHARGES EXCEPTIONNELLES						
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion		3 636		3 160	476	15.07
Charges exceptionnelles sur opérations en capital		4 086		93	3 993	NS
Dotations exceptionnelles aux amortissements et aux provisions						
TOTAL VIII		7 721		3 252	4 469	137.44
4. RESULTAT EXCEPTIONNEL (VII-VIII)		3 089		38 387	35 298	91.95
Impôts sur les bénéfices (IX)						
TOTAL PRODUITS (I+III+V+VII)		440 874		646 219	205 345	31.78
TOTAL DES CHARGES (II+IV+VI+VIII+IX)		442 028		646 608	204 580	31.64
SOLDE INTERMEDIAIRE		1 154		389	765	196.63
+ Report des ressources non utilisées des exercices antérieurs						
- Engagements à réaliser sur ressources affectées						
5. EXCEDENTS OU DEFICITS		1 154		389	765	196.63

ASSOCIATION LIEUX FICTIFS

2011

- Page 1 -

PRESENTATION

Le bilan avant répartition de l'exercice clos le 31 décembre 2011 dont le total est de : **450 595 Euros** dégage un déficit comptable de : **1 154 Euros**.

L'exercice a une durée de douze mois recouvrant la période du 1^{er} janvier 2011 au 31 décembre 2011.

Les éléments produits ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

Ces comptes ont été établis par le Conseil d'Administration.

MODES ET PRINCIPES D'EVALUATION

Les comptes annuels de l'exercice arrêté le 31 décembre 2011 ont été élaborés et présentés conformément aux règles générales applicables en la matière et dans le principe de prudence.

Les conventions suivantes ont notamment été respectées :

- * Continuité de l'exploitation,
- * Indépendance des exercices.

SUBVENTIONS D'EQUIPEMENT

Il a été sollicité en 2006 auprès du Conseil Général des Bouches du Rhône et de la Région PACA, une aide en faveur de l'équipement et ce pour un montant global de 44 000 € répartie de la façon suivante :

- Conseil Général des Bouches du Rhône :	4 000 €
- Région PACA:	40 000 €

Il a été débloqué en 2007 la somme de 13 710.44 €. Aucun versement n'est intervenu en 2008. Il a été débloqué en 2009 la somme de 19 638.12 €. Il a été débloqué en 2010 la somme de 2 164.69 €. Il a été débloqué en 2011 la somme de 8 486.75 €. La subvention est donc débloquée en totalité.

IMMOBILISATIONS CORPORELLES

1) Frais d'établissement et d'amortissement

Aucun frais d'établissement n'a été comptabilisé au cours de l'exercice.

2) Frais de recherche et de développement et amortissement

Aucun frais de recherche et de développement n'a été comptabilisé au cours de l'exercice.

COUT DE PRODUCTION DES IMMOBILISATIONS

Ils sont évalués d'après la comptabilité analytique.

Le coût de l'oeuvre en cours est comptabilisé en *immobilisations*, sans déduction des parts producteurs facturées dans l'exercice.

Ces coûts de l'exercice peuvent être comptabilisés également en *encours de production*.

Ce choix résulte de l'application des formules ci-dessous :

- coût des oeuvres en cours stockées .•

$$\frac{\text{apport des coproducteurs}}{\text{devis initial}} \quad \times \text{coût de l'oeuvre dans l'exercice}$$

« L'activation » est opérée par la contrepartie du compte *Production stockée*.

- coût des oeuvres en cours immobilisées en Avances et acomptes sur immobilisations corporelles :

$$\frac{\text{devis initial} - \text{apport des coproducteurs}}{\text{devis initial}} \quad \times \text{coût de l'oeuvre dans l'exercice}$$

« L'activation » est opérée par la contrepartie du compte *Production immobilisée*.

Lorsque l'oeuvre est achevée, l'immobilisation incorporelle en cours est transférée au compte des immobilisations incorporelles « *concessions et droits similaire, brevets, licences, marques, procédés, droits et valeurs similaires* »

METHODE D'AMORTISSEMENT DES FILMS

Méthode d'amortissement des Immobilisations Incorporelles Films

Les amortissements dont le calcul est défini ci-dessous sont les amortissements comptables.

Les amortissements sont égaux aux propres recettes des œuvres audiovisuelles, après imputation des frais d'exploitation, de distribution et d'une quote-part des frais généraux.

Les recettes à affecter à l'amortissement des oeuvres audiovisuelles peuvent être complétées par prélèvement sur les recettes nettes disponibles d'autres oeuvres à concurrence d'une limite qui résulte de l'application d'un coefficient de dépréciation. Ce coefficient est calculé de la façon suivante :

PERIODES	TAUX
Premier mois	30%
Deuxième mois	25%
Troisième mois	20%
Quatrième mois	15%
Deux mois suivants	2%
Six derniers mois	1%

Quel que soit le montant des recettes, l'amortissement est au moins égal à un amortissement linéaire sur trois ans à compter de la date du PAD. (Prêt à diffuser).

PRODUITS CONSTATES D'AVANCE

Subvention sur travaux Ateliers	19 891.41 €
Subvention Ce qui nous arrive	28 000.00 €
Subventions Projet Installation	44 500.00 €
Subventions GRUNDTVIG	59 200.00 €
Prestations DVD laboratoire	2 400.00 €
Subvention Fondation Banque Populaire	4 000.00 €
Subvention Ministère de la culture	21 106.89 €
Co-production Marseille Provence 2013	12 007.17 €
Subvention Canal interne	15 000.00 €
Subvention Clip Nutrition	12 600.00 €
TOTAL	218 7055.47 €

ASSOCIATION LIEUX FICTIFS

2011

- Page 5 -

MOUVEMENTS DE L'ACTIF IMMOBILISE

Acquisition de Logiciels pour un total de 2 515.05 €, de Matériel Audiovisuel pour un total de 1 465.75 € et de Matériels Informatiques pour un montant total de 14 078.10 €

CHARGES CONSTATEES D'AVANCE

* CAGEC maintenance	108.06 €
* Fournisseurs	1 631.93 €
TOTAL	1 739.99 €

CHARGES A PAYER

La récapitulation par nature des dettes, des charges à payer en fin d'exercice, se présente comme suit :

* Dettes fournisseurs et comptes rattachées	4 280.00 €
* Personnel, frais à rembourser	1 808.00 €

DIVERS PRODUITS A RECEVOIR

* Subvention PACA Ce qui nous arrive	7 500.00 €
TOTAL	7 500.00 €

ASSOCIATION LIEUX FICTIFS

2011

- Page 6 -

AMORTISSEMENTS DES PRIMES DE REMBOURSEMENT D'EMPRUNTS

Information sans objet car l'entreprise n'a pas souscrit d'emprunt comportant des primes de remboursement :

DETTES GARANTIES PAR DES SURETES REELLES

NEANT

ECARTS DE CONVERSION

Aucun écart de conversion n'a été enregistré au cours de l'exercice.

CREDIT BAIL

NEANT

ASSOCIATION LIEUX FICTIFS

2011

- Page 7-

ETAT DE CREANCES ET DE DETTES

Etat des créances	Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'1 an
Autres créances clients	170 004	170 004	
Personnel et comptes rattachés	1 261	1 261	
Sécurité sociale et autres organismes	1 016	1 016	
Débiteurs divers	7 678	7 678	
Charges constatées	1 740	1 740	
TOTAL	181 699	181 699	

Etat des dettes	Montant brut	A 1 an au plus	De 1 à 5 ans	A plus d'1 an
Fournisseurs et comptes rattachés	4 280	4 280		
Personnel et comptes rattachés	26 846	26 846		
Sécurité sociale et autres organismes	32 825	32 825		
Autres impôts taxes et assimilés	6 869	6 869		
Dettes sur immobilisations et	2 500	2 500		
Autres dettes	5 968	5 968		
Produits constatés	218 705	218 705		
TOTAL	297 993	297 993		





ETAT DES ENGAGEMENTS

En 2007, souscription de parts de capital dans la société anonyme à capital variable FRICHE LA BELLE DE MAI, 41 rue Jobin 13003 MARSEILLE (STREN 502 062 383 RCS MARSEILLE) pour un montant global de 10 000 euros (20 parts de 500 euros) dont 5 000 euros versés au 31/12/2008 et 2500 euros versés en 2010.

LISTE DES FILMS REALISES DANS LE CADRE DES ATELIERS DE FORMATION

- Mon Ange (10mn, 1999)
- la vraie vie (26mn, 2000)
- Il y a un temps (26mn, 2000)
- Sirrh (30mn, 2001)
- La germination de l'Utopie (2001)
- L'expérience de Yoanne (2004)
- En sursis (2004)
- Mots pour maux (2005)
- Petit théâtre Eldorado (2006)
- On sortira tous un jour (2006)
- Trous de mémoire (55mn, 2007)
- Ce qui nous sépare ? Ce qui nous réunit ? (10mn, 2008)
- Vidéo lettres (45mn, 2009)

LISTE DES FILMS INITIES DANS LE CADRE D'ATELIERS DE CREATION AU CENTRE PENITENCIAIRE DE FEMMES


- Mirage (40mn, 2001)
- L'épreuve du vide (60mn, 2002)

LISTE DES FILMS COPRODUITS

- Le passage du vent (52mn, 1996)
- Les cousins de Barbaggio (72mn, 2000)
- I paceri, à la rencontre des faiseurs de paix (52mn, 2002)
- 9M2: série documentaire (5 x 26 mn, 2004)
- 9M2 pour deux : Long métrage (94mn, 2005)
- ATFAL, les enfants du parc (70mn, 2006)
- Marche à suivre (66 mn, 2008)
- Les Yeux fermés (59 mn, 2010)

- Paroles sur images (version 80 mn, 52 mn et trois fois 26 mn, 2010)
- La tôle et la peau (52 mn, 2010)

TRESORIERE
DANIELE BORG


Secrétaire
Audrey VERMAN


LIEUX FICTIFS
FRICHE LA BELLE DE MAI
13331 MARSEILLE Cedex 03
Tél 04 95 04 96 37 - Fax 04 91 11 04 72
contact@lieuxfictifs.org
Siret : 407 554 194 00030 - APE : 5911A

Le Président
Mauro FORTINI


Cabinet A2B



LIEUX FICTIFS

Friche de la Belle de Mai
13331 MARSEILLE CEDEX 3

**RAPPORT SPECIAL
DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES CONVENTIONS REGLEMENTEES**

Exercice clos au 31/12/2011

*Annie MARTINEZ - Commissaire aux Comptes
2, rue Odette Jasse
La Cité de la Cosmétique
13015 MARSEILLE
Tél. 04.91.03.42.42*

AM

AM

MB

LIEUX FICTIFS

Association loi 1901

**Siège social : Friche de la Belle de Mai
13331 MARSEILLE CEDEX 3**

SIREN 407 564 194

RAPPORT SPECIAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES CONVENTIONS REGLEMENTEES

REUNION DE L'ORGANE DELIBERANT RELATIVE A L'APPROBATION DES COMPTES DE L'EXERCICE CLOS 31/12/2011

Aux Membres,

En notre qualité de commissaire aux comptes de votre Association, nous vous présentons notre rapport sur les conventions réglementées.

Il nous appartient de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques et les modalités essentielles des conventions dont nous avons été avisés ou que nous aurions découvertes à l'occasion de notre mission, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé ni à rechercher l'existence d'autres conventions. Il vous appartient, selon les termes de l'article R. 612-6 du code de commerce, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions en vue de leur approbation.

Conventions soumises à l'approbation de l'assemblée générale :

Nous vous informons qu'il ne nous a été donné avis d'aucune convention soumise aux dispositions de l'article L612-5 du Code de commerce.

Le Président
Naval Fortuni

LIEUX FICTIFS

FRICHE LA BELLE DE MAI
13331 MARSEILLE Cedex 03
Tél 04 95 04 96 37 - Fax 04 91 11 04 72
contact@lieuxfictifs.org
Siret : 407 564 194 00030 - APE : 5911A

Fait à MARSEILLE, le 16 Juillet 2012

Le Commissaire aux comptes
Annie Martinez

LA TRESORIERE
DANIELE BORG



Le Secrétaire
André RIGHI

